



Assemblée générale

Distr. générale
13 septembre 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-neuvième session
Point 18 k) de l'ordre du jour
Développement durable

La promotion de l'économie sociale et solidaire au service du développement durable

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport établi par le secrétariat de la CNUCED.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (17 octobre 2024).

24-16171X* (F)



Merci de recycler



Rapport établi par le secrétariat de la CNUCED

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution [77/281](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général d'établir, dans la limite des ressources existantes, et en collaboration avec le Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur l'économie sociale et solidaire, un rapport sur l'application de la résolution. Il rend compte de la contribution de l'économie sociale et solidaire à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à une reprise inclusive, porteuse d'emplois, résiliente et durable. Il met en lumière les progrès accomplis et les difficultés rencontrées, à la suite à l'adoption de la résolution, dans la promotion de l'économie sociale et solidaire au moyen des cadres législatifs, stratégiques et institutionnels, ainsi que de l'éducation, de la recherche, des services d'appui financier et non financier et de la visibilité statistique, et contient des recommandations à cet égard.

I. Introduction

1. Dans sa résolution [77/281](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'établir, en collaboration avec le Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur l'économie sociale et solidaire, un rapport sur l'application de la résolution. Le présent rapport rend compte de la contribution de l'économie sociale et solidaire à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à la promotion d'une reprise inclusive, porteuse d'emplois, résiliente et durable. Dans sa résolution, l'Assemblée a encouragé les États Membres, les entités compétentes du système des Nations Unies pour le développement, les institutions financières multilatérales, internationales et régionales ainsi que les banques de développement à renforcer leur soutien à l'économie sociale et solidaire.

2. Le présent rapport a été soumis par le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). La CNUCED a établi ledit rapport avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), qui copréside le Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur l'économie sociale et solidaire. Le rapport repose sur des informations communiquées par des entités du système des Nations Unies, des organisations internationales et d'autres parties prenantes, ce qui ne doit pas être considéré comme une approbation.

3. Le rapport présente des bonnes pratiques, des enseignements, ainsi que les difficultés rencontrées. On y trouve des recommandations, ainsi qu'une analyse du potentiel transformateur de l'économie sociale et solidaire dans la promotion des objectifs de développement durable. Des questionnaires ont été envoyés à tous les États Membres et à d'autres acteurs concernés. Le rapport tient compte des contributions de dix-sept gouvernements, de huit entités des Nations Unies, de six organisations non gouvernementales internationales, de deux organisations intergouvernementales et d'une banque de développement. Structuré de manière à améliorer la compréhension et à soutenir une approche intégrée, il passe en revue les cadres législatifs, stratégiques et institutionnels applicables à l'économie sociale et solidaire et examine les rôles essentiels joués par l'éducation, la recherche, l'appui financier et non financier, et les statistiques. Les conclusions visent à guider les États Membres, les entités des Nations Unies et les autres parties prenantes dans leur soutien à l'économie sociale et solidaire afin de sensibiliser à sa contribution au progrès mondial, notamment en ce qui concerne la réalisation des objectifs de développement durable et des aspirations du Pacte pour l'avenir.

II. Rôle de l'économie sociale et solidaire et de ses entités dans la réalisation du Programme 2030

4. La résolution [77/281](#) reprend la définition de l'économie sociale et solidaire adoptée à l'unanimité par les représentants des gouvernements et des organisations patronales et salariales lors de la Conférence internationale du Travail de juin 2022. Selon cette définition :

L'économie sociale et solidaire comprend les entreprises, les organisations et les autres entités qui mènent des activités économiques, sociales ou environnementales servant un intérêt collectif et/ou l'intérêt général, et qui reposent sur les principes de coopération volontaire et d'entraide, de gouvernance démocratique et/ou participative, d'autonomie et d'indépendance, ainsi que sur la primauté de l'humain et de la finalité sociale sur le capital en ce qui concerne la répartition et l'utilisation des excédents et/ou des bénéfices, ainsi que des actifs. Les entités de l'économie sociale et solidaire aspirent à la viabilité et à la durabilité dans une optique de long terme, ainsi qu'à la transition

de l'économie informelle vers l'économie formelle, et mènent des activités dans tous les secteurs de l'économie. Elles sont la traduction concrète d'un ensemble de valeurs qui sont indissociables de leur fonctionnement et qui participent du souci des personnes et de la planète, de l'égalité et de l'équité, de l'interdépendance, de l'autogestion, de la transparence et de la responsabilisation, ainsi que de la réalisation du travail décent et de la matérialisation de moyens de subsistance décents. L'économie sociale et solidaire inclut, selon les circonstances nationales, les coopératives, les associations, les mutuelles, les fondations, les entreprises sociales, les groupes d'entraide et les autres entités fonctionnant selon ses valeurs et principes.

5. Cette définition internationale de l'économie sociale et solidaire exprime clairement la nécessité d'un équilibre entre les valeurs et principes universels et les adaptations locales. Il existe des complémentarités et des synergies évidentes entre les entités de l'économie sociale et solidaire et d'autres entreprises privées ou publiques. Cependant, compte tenu des spécificités de l'économie sociale et solidaire et du fait qu'elle couvre différents secteurs économiques, il convient d'en améliorer la visibilité et de s'attaquer à de nouvelles problématiques dans les politiques publiques. Bien qu'un large consensus sur l'économie sociale et solidaire se dégage, les appellations diffèrent en fonction des contextes et des cultures. Elle est ainsi désignée sous les termes d'« économie sociale », notamment dans l'Union européenne, d'« économie solidaire » au Brésil et en Colombie, d'« économie populaire et solidaire » en Équateur, d'« économie sociale solidaire » au Costa Rica et d'« économie populaire » en République bolivarienne du Venezuela. Les expressions « troisième secteur » en Italie et « économie populaire » au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et au Sénégal désignent des sous-ensembles de l'économie sociale et solidaire. En Colombie, le plan national de développement 2022-2026 fait référence à l'« économie populaire et communautaire », parallèlement à l'« économie solidaire », expression plus courante.

6. L'économie sociale et solidaire contribue à la réalisation de l'ensemble des objectifs de développement durable. Elle contribue notamment à une transition juste vers la dimension environnementale du développement durable, en soutenant activement les objectifs n^{os} 12 (Consommation et production responsables), 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), 14 (Vie aquatique), 15 (Vie terrestre), 6 (Eau propre et assainissement) et 7 (Énergie propre et d'un coût abordable). Les entités de l'économie sociale et solidaire adoptent souvent des pratiques qui favorisent la gestion durable des ressources, la réduction et la réutilisation des déchets, ainsi que la réduction de l'empreinte carbone. Elles mènent des activités liées aux énergies renouvelables, à l'agroécologie, aux initiatives de conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, y compris les initiatives de biocommerce. En intégrant des considérations environnementales dans leurs activités de base, ces entités contribuent à atténuer les effets des changements climatiques, à préserver les écosystèmes naturels et à promouvoir le réemploi et le recyclage. Non seulement ces efforts contribuent à la réalisation des objectifs environnementaux, mais ils constituent également une partie de la réponse à apporter aux crises mondiales. Les entités de l'économie sociale et solidaire contribuent à une transition juste et créent des emplois verts, en intégrant des groupes en situation de vulnérabilité, tels que les travailleurs informels du recyclage, dans les chaînes logistiques de la gestion des déchets. Les entités composées d'autochtones contribuent à la conservation, à la protection et au développement de l'environnement, de la capacité productive de la terre et de ses ressources, ainsi que des connaissances et pratiques traditionnelles, notamment grâce à des modèles de copropriété et à des approches de partage des bénéfices, contrairement aux modèles

qui reposent sur la propriété individuelle. Grâce à ces initiatives, l'économie sociale et solidaire favorise également la résilience des communautés et la vigueur des associations culturelles.

7. L'économie sociale et solidaire correspond aux objectifs de développement durable n^{os} 2 (Faim « zéro ») et 3 (Bonne santé et bien-être). Les entités de l'économie sociale et solidaire interviennent souvent dans les domaines de l'agriculture, de la production alimentaire et des soins de santé, en se concentrant sur l'accès aux biens et aux services à un coût abordable. Les coopératives agricoles existent depuis très longtemps dans les pays développés et dans les pays en développement ; elles renforcent l'efficacité des processus de production et de commercialisation et permettent le partage des résultats entre leurs membres. En promouvant des pratiques agricoles durables telles que l'agroécologie, les systèmes alimentaires locaux et le commerce équitable, elles garantissent un approvisionnement alimentaire stable et suffisant, en particulier dans les régions mal desservies. Par exemple, la Gujarat Cooperative Milk Marketing Federation Limited, en Inde, est l'une des plus grandes entreprises laitières au monde. En Afrique, où la plupart des aliments consommés sont produits par de petits exploitants agricoles, des organisations telles que la Fédération des agriculteurs d'Afrique orientale, qui représente des institutions faitières, des coopératives et d'autres organisations d'agriculteurs, contribuent à la sécurité alimentaire. Les associations pour le maintien de l'agriculture paysanne s'intéressent, entre autres préoccupations locales, aux questions liées à la sécurité alimentaire, tout en améliorant les revenus des producteurs. En outre, les entités de l'économie sociale et solidaire fournissent des services de santé essentiels, y compris des services de soins allant de la petite enfance au grand âge, dans lesquels les coopératives multipartites jouent un rôle important. L'alliance Mondragon Health, en Espagne, et l'association des professionnels de la santé, en Italie, fournissent des services et des solutions et élaborent des produits. Ces efforts contribuent à réduire la faim et la malnutrition, à renforcer la souveraineté alimentaire et à améliorer les résultats sanitaires au niveau local. L'économie sociale et solidaire contribue également à la réalisation des objectifs n^{os} 9 (Industrie, innovation et infrastructure) et 11 (Villes et communautés durables) sur tous les continents. Les entités de l'économie sociale et solidaire soutiennent la préservation de la culture et la promotion de la diversité culturelle au moyen de programmes artistiques locaux, de festivals culturels et de la protection du patrimoine culturel immatériel. Au Brésil, AfroReggae promeut la préservation et la diversité des cultures au moyen de programmes de musique, de danse et d'arts, en faisant participer les jeunes des communautés marginalisées. Les entités de l'économie sociale et solidaire recourent souvent à des pratiques innovantes qui débouchent sur des solutions technologiques adaptées aux besoins locaux, favorisant ainsi une industrialisation inclusive et durable. Elles soutiennent les petites industries et les projets d'infrastructure durables et adaptés aux conditions locales qui renforcent la résilience et le bien-être en ville. En outre, les initiatives de l'économie sociale et solidaire visent souvent à créer des villes inclusives grâce à une planification et à un développement axés sur la communauté, ce qui permet de proposer des logements, des services publics et des transports durables d'un coût abordable. Ainsi, en Allemagne, le mouvement des coopératives d'habitation de Berlin conçoit des programmes de logements abordables qui intègrent des pratiques de construction durables et des infrastructures vertes. Ces efforts améliorent la qualité de vie et contribuent à la création d'environnements urbains plus équitables et plus durables.

8. L'économie sociale et solidaire est un véritable atout pour la culture et l'éducation, ce qui contribue notamment à la réalisation de l'objectif n^o 4 (Éducation de qualité). Les entités de l'économie sociale et solidaire entreprennent souvent des activités qui promeuvent un enseignement de qualité inclusif et équitable, en

favorisant les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous, en particulier pour les personnes qui sont sous-représentées en raison de préjugés sociaux, ou qui vivent dans des zones marginalisées et mal desservies. Par exemple, Barefoot College, en Inde, instruit et forme les communautés rurales, notamment les femmes. En mettant l'accent sur les méthodes d'apprentissage participatif et expérientiel, les entités de l'économie sociale et solidaire contribuent au renforcement des compétences adaptées aux contextes locaux. En Côte d'Ivoire, l'entreprise sociale Simplon forme des jeunes à l'informatique et à la programmation, en suivant la demande du marché, et consacre une partie de sa formation aux jeunes femmes. Dans de nombreux pays, la plupart des activités culturelles sont conçues et menées par des organisations à but non lucratif qui partagent les valeurs et les structures de gouvernance de l'économie sociale et solidaire. Ces initiatives permettent non seulement d'améliorer les résultats scolaires, mais aussi de renforcer la cohésion sociale et l'identité culturelle.

9. L'économie sociale et solidaire joue un rôle de premier plan dans la réalisation des objectifs n^{os} 1 (Pas de pauvreté) et 8 (Travail décent et croissance économique) sur tous les continents. Selon les données de l'Union européenne, en 2017, l'économie sociale et solidaire représentait 10 % des entreprises et fournissait des emplois rémunérés à 6,3 % de la main-d'œuvre, l'écosystème de l'économie sociale et de proximité représentant, selon les estimations, 6,5 % du produit intérieur brut de l'Union européenne. Cependant, rares sont les pays qui mesurent correctement la taille et les apports économiques, sociaux et environnementaux de l'économie sociale et solidaire. Les entités de l'économie sociale et solidaire créent des possibilités d'emploi inclusif et durable, en donnant la priorité aux conditions de travail décentes, aux salaires équitables et aux droits des travailleurs. Elles soutiennent les économies locales en promouvant l'entrepreneuriat, les petites entreprises et les collectifs qui contribuent à la diversification et à la résilience économiques, tout en proposant des services qui font souvent défaut dans les territoires les plus reculés ou les plus démunis. Bien que l'économie sociale et solidaire soit majoritairement constituée de microentreprises et de petites et moyennes entreprises, les grandes entités sont également d'importantes pourvoyeuses d'emplois, selon les données du Moniteur mondial des coopératives, notamment. En visant l'équité sociale et la justice économique, les entités de l'économie sociale et solidaire fournissent des moyens de subsistance aux groupes marginalisés, notamment aux femmes, aux jeunes et aux personnes en situation de handicap. En Argentine, La Base soutient des coopératives de travailleurs en leur proposant des services financiers. Ces entités réinvestissent souvent une partie ou la totalité de leurs bénéfices dans des projets de développement communautaire, de manière volontaire ou, dans certains pays, par obligation légale, ce qui renforce les infrastructures sociales et améliore les niveaux de vie.

10. L'économie sociale et solidaire joue un rôle clef dans la promotion de l'égalité des genres (objectif n^o 5) et dans la réduction des inégalités (objectif n^o 10) en encourageant les pratiques inclusives ainsi que l'égalité et la non-discrimination, y compris sur la base du genre, de la race ou de l'appartenance ethnique et du handicap. Elle accorde la priorité à l'accès équitable aux services de base, ainsi qu'à la propriété et au contrôle des ressources par la collectivité et la communauté. Par exemple, en Inde, la Self-Employed Women's Association (SEWA), qui compte plus de 2,9 millions de travailleuses du secteur informel, aide de nombreuses coopératives et entreprises sociales collectives dans différents secteurs. La SEWA Cooperative Federation fournit des services d'appui financier et non financier aux entités de l'économie sociale et solidaire qu'elle fédère. En République de Corée, N Visions est une entreprise sociale qui a créé un modèle d'emploi adapté aux personnes souffrant de déficiences visuelles et développé un modèle d'entreprise durable tout en sensibilisant le public au handicap. Ces entités offrent aux femmes, aux jeunes, aux

migrants et à d'autres groupes minoritaires la possibilité de participer aux activités économiques, aux fonctions de direction et à la prise de décisions, ce qui favorise l'autonomisation et l'action économiques et réduit les disparités. Ces entités mettent également en œuvre des politiques et des initiatives de lutte contre la violence de genre, ainsi que de soutien à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et à l'égalité d'accès aux ressources et aux services. En remettant en cause les normes et pratiques discriminatoires, l'économie sociale et solidaire contribue à la création de sociétés plus équitables qui valorisent la diversité et permettent à chacun de s'épanouir.

11. L'économie sociale et solidaire contribue efficacement à l'objectif n° 16 (Paix, justice et institutions efficaces) en favorisant la cohésion sociale et l'engagement politique inclusif et en soutenant les systèmes judiciaires, ce qui reflète son incidence dans différents contextes géopolitiques. Les entités de l'économie sociale et solidaire promeuvent la gouvernance démocratique, la transparence et la responsabilité dans le cadre de leurs activités, servant ainsi de modèles de bonne gouvernance. Elles mènent souvent des activités de plaidoyer et de dialogue politique, représentant les intérêts des communautés marginalisées et de la société civile locale, et tentent d'influencer les politiques publiques pour les rendre plus inclusives et équitables, notamment envers les personnes déplacées de force et les communautés d'accueil. En soutenant les initiatives de justice et les mécanismes de règlement des conflits communautaires, ces entités aident à bâtir des communautés pacifiques et résilientes, réduisant ainsi la polarisation. En Türkiye, les coopératives de femmes Kınalı Eller, Cemre et Meryem regroupent des femmes de la communauté d'accueil et des femmes réfugiées afin de soutenir leurs activités rémunératrices et de leur fournir une protection communautaire, une cohésion sociale et des services psychosociaux, juridiques et de santé. Au Népal, le Community Self-Reliance Centre travaille avec les paysans sans terre et les petits exploitants agricoles pour protéger leurs droits fonciers et promouvoir une paix durable. L'accent mis par les entités de l'économie sociale et solidaire sur l'inclusion, la cohésion sociale, les droits humains et l'autonomisation des communautés accélère les progrès vers la réalisation de l'objectif n° 16.

12. L'économie sociale et solidaire joue un rôle essentiel dans la réalisation de l'objectif n° 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs) en jetant des ponts entre les marchés locaux et mondiaux, informels et formels, et les communautés sur tous les continents. Les entités de l'économie sociale et solidaire collaborent souvent avec un large éventail de parties prenantes, notamment les gouvernements, les organisations internationales, la société civile, le monde universitaire et le secteur privé. Ces partenariats permettent de tirer parti de ressources, d'expertises et de réseaux divers pour accroître l'impact et relever des défis complexes. La participation au Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur l'économie sociale et solidaire est importante à cet égard. En favorisant une approche collaborative, l'économie sociale et solidaire renforce le cadre de partenariat mondial nécessaire à la réalisation des objectifs. Les coopératives ont été reconnues explicitement comme étant l'un des moyens de mise en œuvre pour atteindre les objectifs. L'Alliance Coopérative Internationale, fondée en 1895, facilite la collaboration entre les coopératives du monde entier, en associant des parties prenantes nationales et internationales. Ces efforts renforcent la cohérence et l'efficacité des interventions de développement, en veillant à ce qu'elles soient inclusives, participatives et en adéquation avec les principes du développement durable, y compris celui de ne laisser personne de côté.

III. Cadres législatifs, stratégiques et institutionnels

13. Les cadres législatifs, stratégiques et institutionnels jouent un rôle de premier plan dans le soutien à l'économie sociale et solidaire. De nombreuses entités se heurtent à l'absence de reconnaissance officielle, ce qui entrave leur accès au financement, leur participation aux appels d'offres publics et leur éligibilité aux aides publiques. La plupart du temps, le droit des affaires ignore les structures et les objectifs des entités de l'économie sociale et solidaire, et les systèmes financiers et fiscaux ne sont généralement pas adaptés aux spécificités de ce type d'économie. Des cadres propices à ces entités contribuent à leur légitimation en créant un écosystème et un environnement opérationnels favorables qui répondent à leurs besoins spécifiques, ce qui soutient leur développement conformément à leurs valeurs et principes tout en facilitant leurs relations avec les autres entreprises. En outre, ces entités renforcent ainsi leur résilience et peuvent accéder à des services financiers et non financiers, ce qui leur permet de poursuivre leurs activités et de se développer efficacement, d'où une amélioration globale de leur viabilité et de leur contribution. Le présent chapitre décrit les cadres mis en place aux niveaux international, régional, national et infranational.

14. Avant l'adoption de la résolution [77/281](#), des cadres importants avaient déjà été mis en place pour soutenir l'économie sociale et solidaire. En 2022, l'OIT a adopté une résolution, une stratégie et un plan d'action pour la période 2023-2029 sur le travail décent et l'économie sociale et solidaire. Cette même année, l'OCDE a adopté sa Recommandation du Conseil sur l'économie sociale et solidaire et l'innovation sociale. Au niveau régional, l'Union européenne a adopté en 2021 son Plan d'action en faveur de l'économie sociale, créant ainsi un cadre global pour soutenir l'économie sociale. Suite à l'adoption de la résolution [77/281](#), le Conseil de l'Union européenne a pris de nouvelles mesures avec l'adoption de sa Recommandation du 27 novembre 2023 relative à la mise en place des conditions-cadres de l'économie sociale, qui a pour but de favoriser l'accès au marché du travail et l'inclusion sociale en aidant les États membres à promouvoir des cadres stratégiques et réglementaires propices à l'économie sociale et solidaire et des mesures qui facilitent son développement. En 2024, la Feuille de route de Liège en faveur de l'économie sociale dans l'Union européenne a été approuvée par 19 États membres.

15. L'Union africaine a élaboré sa Stratégie décennale pour l'économie sociale et solidaire et son plan de mise en œuvre (2023-2032). Ce plan vise à promouvoir la protection sociale, à réduire la pauvreté, à stimuler l'emploi, à promouvoir le développement local et à améliorer l'accès, à un coût abordable, au financement, à l'enseignement de qualité, aux soins de santé et à la sécurité alimentaire durable. Il met également l'accent sur l'égalité des genres et l'autonomisation des groupes marginalisés et promeut la démocratie et la justice sociale, conformément à l'Agenda 2063 de l'Union africaine. De plus, le Réseau ibéro-américain pour la promotion de l'économie sociale et solidaire en tant que moteur du développement durable a été lancé en 2024. Il s'agit d'une collaboration entre les États hispanophones et lusophones et des observateurs de l'économie sociale et solidaire et d'organisations internationales.

16. Les entités du système des Nations Unies ont pris une série de mesures afin de faciliter l'intégration de l'économie sociale et solidaire dans leur planification et leur programmation. L'actuel plan d'action stratégique pour la période 2024-2026 du Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur l'économie sociale et solidaire, qui a été élaboré de manière participative, notamment lors du quatrième symposium technique du Groupe, qui s'est tenu à Montréal, au Canada, met l'accent sur deux thèmes transversaux : l'institutionnalisation de sa gouvernance et la mise en œuvre de la résolution [77/281](#). En outre, il définit quatre domaines prioritaires : la

cohérence des politiques, l'éducation et la recherche, l'accès aux services d'appui financier et non financier, et les statistiques. L'OIT poursuit la mise en œuvre de sa stratégie et de son plan d'action sur le travail décent et l'économie sociale et solidaire pour la période 2023-2029, et s'est dotée, pour l'exercice 2024-2025, d'une ligne budgétaire destinée à renforcer la capacité de ses membres à bâtir une économie sociale et solidaire forte et résiliente en faveur du travail décent. Elle a également pris d'autres mesures en interne, comme le développement des capacités de son personnel et la création de son propre réseau sur le travail décent et l'économie sociale et solidaire. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a pris l'initiative de créer un groupe de travail régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, en liaison avec des représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Elle a également continué de soutenir la création d'un observatoire de l'économie sociale et solidaire au Costa Rica et a travaillé avec le Gouvernement chilien sur la définition de son économie sociale et solidaire. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a assuré la promotion des entreprises sociales dans la région Asie-Pacifique, en les reliant aux efforts visant à promouvoir l'émancipation économique des femmes et la transition verte. La CNUCED a commencé à intégrer l'économie sociale et solidaire à ses programmes sur le commerce et la biodiversité, les substituts au plastique et les transitions verte et juste. Depuis l'adoption de la Charte de Genève pour le bien-être, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a adopté deux résolutions sur l'approche du bien-être dans la promotion de la santé.

17. Au niveau national, des politiques d'économie sociale et solidaire existent d'ores et déjà dans un certain nombre de pays, dont la Colombie, le Mali et le Mexique, et sont en cours d'élaboration dans des pays comme l'Afrique du Sud et le Brésil. L'existence de telles politiques au niveau infranational peut être essentielle pour garantir l'adaptation locale, comme le montre le cas de l'Argentine¹. La participation des acteurs de l'économie sociale et solidaire à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des mesures en la matière est souvent la clef de leur réussite. Globalement, ces politiques et programmes mettent l'accent sur la bonne gouvernance, le suivi et la responsabilité, le soutien financier, le développement des capacités, l'organisation et la représentation, ainsi que la promotion de partenariats entre les parties prenantes afin de créer un environnement propice à la mise en œuvre et à l'obtention de résultats. L'adoption de cadres ne signifie toutefois pas qu'ils sont correctement mis en œuvre ; pour parvenir aux résultats escomptés, ils doivent s'accompagner d'un contrôle et d'un suivi efficaces. Des orientations sur l'élaboration et la mise en œuvre de cadres pour l'économie sociale et solidaire ont été définies par l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social en ce qui concerne les politiques publiques locales, par ESS Forum International et le Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale solidaire en ce qui concerne l'élaboration de la législation et par l'OCDE pour les cadres juridiques. En outre, l'OIT élabore des orientations sur une approche du travail décent pour la législation relative à l'économie sociale et solidaire.

18. Les cadres législatifs abordant l'économie sociale et solidaire en tant que concept général sont moins courants mais leur nombre est en progression ces dernières décennies. Une trentaine de pays disposent de lois-cadres sur l'économie sociale et solidaire au niveau national ou infranational. Les lois-cadres établissent une base législative qui permet de soutenir et de réglementer l'ensemble des entités de l'économie sociale et solidaire. Ces lois clarifient le champ d'application et les

¹ OIT, *Le travail décent et l'économie sociale et solidaire*, Conférence internationale du Travail, cent dixième session, 2022 ; *ibid.*, *Coopératives et monde du travail n° 16 – Recueil de textes juridiques sur le travail décent et l'économie sociale et solidaire*, (série de notes de synthèse de l'OIT, mai 2022.

définitions propres à cette économie, en précisant ses valeurs, ses objectifs, ses principes, ses aspirations, ses formes juridiques et organisationnelles ainsi que ses activités. Elles visent également à renforcer le développement durable et à assurer la cohérence avec les politiques nationales et/ou infranationales plus larges, en veillant à ce que les entités opèrent dans un environnement juridiquement favorable conforme aux normes en matière de travail et de droits humains. Au Canada, la loi québécoise sur l'économie sociale et solidaire a fêté ses 10 ans en 2023, tandis qu'en Belgique, la loi-cadre sur l'économie sociale remonte à 2008. De telles lois sont en cours de révision dans certains pays, comme l'Espagne, et en attente d'examen et de débat parlementaires au Maroc et en République de Corée. En France, le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire, créé pour mettre en relation les décideurs politiques et les principaux représentants de l'économie sociale et solidaire, discute actuellement de l'éventuelle révision de la loi de 2014 sur l'économie sociale et solidaire.

19. Plus nombreux sont les pays qui disposent de lois et de politiques spécifiques aux différentes formes juridiques et organisationnelles de l'économie sociale et solidaire, notamment les associations, les coopératives, les fondations, les mutuelles, les entreprises sociales et les groupes d'entraide. Des cadres législatifs et stratégiques sur les coopératives continuent d'être élaborés, notamment sur la base de la recommandation n° 193 (2002) de l'OIT, que 118 États Membres ont déjà utilisée dans leur processus de réforme. De plus en plus de pays s'intéressent à l'élaboration de tels cadres depuis la proclamation de l'année 2025 en tant qu'Année internationale des coopératives. Avec le soutien de l'OIT, le Viet Nam a adopté, en 2023, une nouvelle loi sur les coopératives, et l'Arabie saoudite a entrepris récemment d'élaborer une stratégie nationale sur les coopératives et de modifier la loi en la matière. Au Portugal, une loi sur les avantages juridiques réservés aux entités de l'économie sociale est actuellement à l'étude, et la révision du code coopératif devrait s'accélérer. L'Espagne, qui dispose depuis 2011 d'une loi-cadre sur l'économie sociale adoptée par consensus par tous les partis politiques représentés au Parlement national, élabore actuellement un projet de loi visant à réformer en profondeur le cadre réglementaire de l'économie sociale, y compris les lois sur les coopératives, les entreprises d'insertion et l'économie sociale. Certains pays disposent de cadres législatifs concernant des sous-ensembles de l'économie sociale et solidaire. Ainsi, en Italie, la législation sur le troisième secteur régit la plupart des entités à but non lucratif de l'économie sociale et solidaire, ainsi que les coopératives et entreprises sociales. Au Québec, on observe la coexistence d'une loi récente sur l'économie sociale et d'une loi beaucoup plus ancienne sur les coopératives, qui est en cours de révision. L'Inde est également en train de revoir sa loi sur les coopératives et leur a récemment consacré un ministère.

20. Les différentes entités de l'économie sociale et solidaire peuvent relever de différents ministères. En République de Corée, par exemple, les entreprises sociales relèvent du Ministère de l'emploi et du travail, les coopératives du Ministère de l'économie et des finances, les entreprises communautaires du Ministère de l'intérieur et de la sécurité, et les entreprises d'entraide du Ministère de la santé et de l'aide sociale. Le concept d'entreprise sociale, qui recouvre souvent de multiples formes juridiques et organisationnelles, suscite un intérêt croissant chez les législateurs. Toutefois, en l'absence d'une définition internationale assortie d'orientations, l'utilisation de ce concept et de celui d'entrepreneuriat social est extrêmement variable. La République de Moldova a l'intention d'élaborer une loi spécifique sur l'entrepreneuriat social d'ici à 2025. Le Portugal s'efforce actuellement d'élaborer une loi sur les entreprises sociales qui soit en adéquation avec les concepts européens et les réalités nationales. En Espagne, la modification de la loi sur l'économie sociale

a pour objectif de clarifier ses différentes formes, y compris celles reconnues au niveau européen, comme l'entreprise sociale.

21. Plusieurs pays ont mis en place des incitations fiscales pour soutenir l'économie sociale et solidaire. Le Portugal, en vertu de sa loi-cadre de 2013 sur l'économie sociale, accorde un statut fiscal favorable et des régimes fiscaux spécifiques aux coopératives, ainsi que des avantages supplémentaires aux associations et fondations reconnues d'utilité publique. La France a mis en place des dispositions fiscales telles qu'une réduction d'impôt pour les investissements dans les entreprises sociales, qui a été portée à 25 % en 2024, et accorde, depuis 2014, des incitations fiscales aux entreprises commerciales poursuivant une utilité sociale. En Italie, les réformes fiscales proposées renforceraient les avantages destinés aux entités qui font travailler des bénévoles et proposent des services gratuits à la communauté. Les coopératives jouissent depuis toujours d'avantages fiscaux pour le réinvestissement de leurs bénéfices dans le capital. La Bulgarie propose des exonérations fiscales sur les bénéfices réinvestis et des réductions de taxe foncière, tandis que la République de Cabo Verde exonère les entités de l'économie sociale et solidaire de certaines taxes et leur applique des taux réduits. Le Cameroun accorde une réduction de l'impôt sur les sociétés aux organisations de l'économie sociale et solidaire qui procurent un bénéfice à la collectivité. Le Costa Rica accorde une exonération fiscale sur les bénéfices réinvestis dans le social ainsi qu'une réduction des taux de la taxe sur la valeur ajoutée. Au Canada, de nombreuses villes proposent des conditions préférentielles pour la passation de marchés publics avec des entités de l'économie sociale et solidaire avant de se tourner vers d'autres offres, le cas échéant. Au Québec, la Loi sur le Régime d'investissement coopératif instaure un dispositif d'exonération fiscale pour les investissements dans les coopératives. En Thaïlande, les entreprises sociales immatriculées peuvent bénéficier d'avantages fiscaux et douaniers. Ces mesures assurent aux entités une meilleure viabilité financière et les récompensent pour leur contribution aux objectifs socioéconomiques.

22. Plusieurs pays ont instauré des règles de passation des marchés publics qui visent à soutenir l'économie sociale et solidaire. La Bulgarie et le Cameroun imposent des marges préférentielles dans les systèmes de passation de marchés afin de donner la priorité aux travaux, biens et services des entités de l'économie sociale et solidaire. La Slovénie, comme d'autres pays de l'Union européenne, réserve des contrats de marchés publics aux entreprises sociales, aux entreprises employant des personnes en situation de handicap et aux bureaux pour l'emploi. Cabo Verde exige des administrations disposant d'un pouvoir d'achat important qu'elles adoptent des programmes d'approvisionnement socialement responsables, qui tiennent compte de l'intégration des travailleurs handicapés et des travailleurs défavorisés. L'Ukraine propose des contrats réservés aux entreprises qui emploient d'anciens combattants et des personnes en situation de handicap. Comme l'ont démontré les Jeux olympiques et paralympiques de 2024, les grands événements internationaux récurrents peuvent être d'excellentes occasions de développer l'économie sociale et solidaire et d'en améliorer la visibilité.

23. L'adoption d'une législation sur l'économie sociale et solidaire s'accompagne souvent de la mise en place ou du renforcement des administrations publiques chargées de réglementer et de soutenir cette économie. Selon les pays, elles varient considérablement en termes de forme et de statut. Certains pays, comme le Cameroun, l'Espagne, le Luxembourg, le Maroc et le Sénégal, disposent d'un ministère dédié à l'économie sociale et solidaire. D'autres disposent de structures au sein des ministères. Il s'agit, par exemple, d'un délégué ministériel en France, d'un vice-ministère au Brésil, d'une direction au Costa Rica et d'un secrétariat spécial en Grèce. Des administrations publiques dédiées à la promotion de l'économie sociale et

solidaire existent dans des pays comme l'Équateur, le Mexique, la République de Corée et l'Uruguay, ainsi qu'au Québec.

24. Pour promouvoir la cohérence des politiques, plusieurs pays ont mis en place des mécanismes de coordination interinstitutionnelle, qui sont reconnus comme de bonnes pratiques, tant au sein du gouvernement qu'au-delà. Ces mécanismes font généralement intervenir des représentants de diverses parties prenantes, telles que le gouvernement et les entités de l'économie sociale et solidaire, les organisations patronales et salariales, et des spécialistes de l'économie sociale et solidaire. En République de Moldova, les entreprises sociales sont représentées au sein de la Commission nationale de l'entrepreneuriat social, et, en Uruguay, le mandat de l'Institut national du coopératisme a été actualisé en 2019 pour prendre en compte l'économie sociale et solidaire. En Colombie, le Conseil national de l'économie populaire, créé en 2023, rassemble des représentants d'entités de l'économie sociale et solidaire, toutes formes juridiques confondues. Certaines institutions se concentrent sur le développement des capacités. Tel est le cas du Réseau national d'appui à la promotion de l'économie sociale et solidaire au Mali. En France, le Conseil national pour le développement et la solidarité internationale, enceinte de dialogue entre l'ensemble des acteurs du développement et de la solidarité internationale, a organisé, en juin 2023, une réunion plénière consacrée à l'économie sociale et solidaire et à son internationalisation. Le Comité économique et social européen, principal organe consultatif de l'Union européenne dans les domaines économique et social, s'emploie à promouvoir l'économie sociale et solidaire depuis plus de 20 ans.

IV. Éducation et recherche

25. L'éducation et la recherche sont indispensables pour combler les lacunes actuelles en matière de connaissances sur l'économie sociale et solidaire. Cela apporte un éclairage essentiel sur les différents modèles économiques et les différentes structures de gouvernance de l'économie sociale et solidaire, afin de soutenir au mieux le développement durable. Le renforcement de l'intégration de l'économie sociale et solidaire et de ses entités dans les programmes d'enseignement et les initiatives de recherche et de gestion des connaissances permet de mieux comprendre leur nature et leur diversité, et de prendre conscience de la possibilité d'en tirer parti pour accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable, notamment grâce à des synergies avec d'autres entreprises. De plus, une telle intégration promeut le soutien à l'économie sociale et solidaire, en faisant en sorte que les chercheurs, les enseignants, les formateurs, les décideurs politiques, les employeurs, les travailleurs, les investisseurs, les consommateurs et les citoyens, ainsi que leurs organisations, soient à même d'y participer et de la faire progresser.

26. La sensibilisation à l'économie sociale et solidaire est essentielle pour donner des moyens d'action aux communautés, ce qui leur permet de relever des défis socioéconomiques et environnementaux, et pour insuffler au niveau mondial une dynamique de changement partie du niveau local. À l'échelon international, le Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur l'économie sociale et solidaire joue un rôle clef en la matière. À la suite de l'adoption de la résolution [77/281](#), l'OIT et son Centre international de formation de Turin, en Italie, ont conçu les modules d'auto-apprentissage en ligne du Groupe de travail. Disponibles dans une douzaine de langues, ils présentent le concept d'économie sociale et solidaire et ses réalités dans le monde, le rôle des gouvernements et des partenaires sociaux dans sa promotion, ainsi que ses contributions au travail décent, à l'inclusion sociale et au développement durable. L'échange d'expériences entre pairs est essentiel pour les décideurs politiques. Depuis quelques années, la présidence tournante du Conseil de

L'Union européenne organise tous les six mois un grand événement sur l'économie sociale et solidaire. Au Costa Rica, un forum a été organisé en juillet 2023 pour tirer les enseignements des politiques législatives et publiques appliquées à l'économie sociale et solidaire en Amérique latine. Les réseaux internationaux jouent un rôle de premier plan en rapprochant les producteurs et les utilisateurs de connaissances. Le Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative (CIRIEC International) organise divers événements de partage des connaissances sur l'économie sociale et solidaire, notamment, tous les deux ans, des congrès et des conférences internationales de recherche. De nouveaux forums régionaux ont été organisés, notamment au niveau panafricain. Ainsi, en 2023, le Forum mondial de l'économie sociale (GSEF) s'est réuni à Dakar, pour sa sixième édition, ce qui a donné naissance à la « Déclaration de Dakar GSEF2023 ». En 2024, le Cameroun a organisé à Yaoundé le premier Forum africain de l'économie sociale et solidaire, afin de fournir une plateforme interafricaine pour des actions concrètes.

27. Les établissements d'enseignement et de formation, notamment les écoles de commerce, intègrent de plus en plus l'économie sociale et solidaire dans leurs programmes. Il peut s'agir de programmes d'études consacrés à l'économie sociale et solidaire ou de programmes sur des sujets connexes, tels que l'entrepreneuriat social. Certains établissements se concentrent sur l'enseignement coopératif. C'est notamment le cas des universités coopératives au Kenya et à Trinité-et-Tobago, ainsi que des facultés coopératives en Malaisie, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Le recensement et la description des offres d'enseignement et de formation à l'économie sociale et solidaire fournissent de précieuses informations aux apprenants, comme celles publiées par le Centre européen pour l'enseignement supérieur. La mise en réseau des établissements de recherche, d'enseignement et de formation est essentielle pour veiller à l'actualisation et à la pertinence des connaissances. CIRIEC International dispose d'un réseau de centres nationaux d'économie sociale et solidaire reliant les universités et les institutions de soutien à l'économie sociale et solidaire dans le monde entier. À ce jour, l'OIT a organisé 12 éditions de son Académie sur l'économie sociale et solidaire, qui réunit des praticiens et des décideurs politiques afin qu'ils échangent au sujet de leurs expériences, de leurs bonnes pratiques, de leurs difficultés et de leurs perspectives. L'Union européenne gère un programme de renforcement des compétences, qui vise à promouvoir le perfectionnement des compétences et la reconversion professionnelle dans l'économie sociale et de proximité. Ces formations à l'économie sociale et solidaire sont proposées au travers des Alliances Blueprint, qui sont déclinées en plusieurs volets : la coopération sectorielle en matière de compétences, les entreprises sociales d'insertion professionnelle, les compétences et les formations pointues dans l'économie sociale, et l'European Social Innovation Campus. Au niveau national, la stratégie espagnole pour l'économie sociale 2023-2027 comprend des mesures visant à intégrer davantage l'économie sociale et solidaire dans les formations à l'entrepreneuriat et dans les canaux de communication utilisés par les jeunes. Au Portugal, l'initiative pour l'équité sociale, partenariat entre le monde universitaire et la société civile, vise à élaborer des programmes de recherche et d'autonomisation. En Finlande, la stratégie pour les entreprises sociales vise à garantir que les établissements d'enseignement supérieur, de deuxième cycle du secondaire et de formation professionnelle proposent davantage de cours sur les entreprises sociales. En outre, elle incite les universités de sciences appliquées et de recherche à associer les entreprises sociales à leurs travaux de recherche, à leurs processus de recrutement et à leurs contenus éducatifs. L'objectif est également d'inclure les entreprises sociales dans les réseaux de partenaires de recherche, de développement et d'innovation des établissements d'enseignement supérieur.

28. Les réseaux et les observatoires de l'économie sociale et solidaire jouent un rôle essentiel en ce qu'ils permettent de mieux comprendre sa contribution au développement durable et de répertorier les façons de la faire progresser, en particulier au niveau infranational. Les réseaux internationaux et leurs affiliés, notamment CIRIEC International, EMES, l'Alliance Coopérative Internationale, ESS Forum International, le Forum mondial de l'économie sociale et le Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale solidaire, s'efforcent de produire et de partager des connaissances sur l'économie sociale et solidaire. Les réseaux régionaux d'entités de l'économie sociale et solidaire comprennent l'African Network of Social Entrepreneurship Scholars, Social Economy Europe et l'Institut européen de recherche sur les coopératives et les entreprises sociales. Parmi les exemples d'observatoires, citons l'Observatoire de l'économie sociale au Portugal, l'Observatoire ibéro-américain de l'emploi et de l'économie sociale et coopérative, l'Avise (agence d'appui technique) en France et le Chantier de l'économie sociale au Québec.

29. La recherche sur l'économie sociale et solidaire s'intensifie dans le monde entier. Au niveau international, l'une des principales initiatives en matière de recherche est la publication, en 2023, de l'Encyclopédie de l'économie sociale et solidaire du Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur l'économie sociale et solidaire (*Encyclopaedia of the Social and Solidarity Economy*, en anglais uniquement), texte de référence exhaustif, coordonné par l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, qui fait le point sur l'histoire, les concepts et les théories, les acteurs et les organisations, les liens avec le développement, ainsi que sur l'environnement favorable et la gouvernance. En 2023, l'OCDE a achevé son initiative mondiale intitulée « Promoting social and solidarity economy ecosystems », au titre de laquelle elle a notamment cartographié les écosystèmes de l'économie sociale et solidaire dans 34 pays, rédigé un guide sur les cadres législatifs de l'économie sociale et solidaire et mené des recherches thématiques, notamment sur les plateformes coopératives, l'internationalisation de l'économie sociale et solidaire, l'approvisionnement social et des informations concernant les réfugiés, les femmes et les jeunes. L'Union africaine et l'OIT mènent une initiative de recherche conjointe qui vise à alimenter le dialogue politique dans six pays africains. Une initiative de l'OIT sur le renforcement de l'économie sociale et solidaire en Asie a donné naissance à un comité consultatif mondial et à des comités consultatifs nationaux dans cinq pays, dont les résultats et les actions de suivi seront examinés lors d'un atelier régional en 2024. L'OIT a également entrepris des travaux de recherche sur l'offre de soins par l'intermédiaire de coopératives et de l'économie sociale et solidaire au sens large dans certains pays des États arabes, d'Afrique et d'Amérique latine. La CEPALC insiste sur la nécessité de relier l'économie sociale et solidaire au secteur informel, en particulier en Amérique latine et dans les Caraïbes, où plus de 50 % des emplois relèvent du secteur informel.

V. Services d'appui financier et non financier

30. Il est encore très compliqué pour les entités de l'économie sociale et solidaire d'avoir un accès suffisant aux services d'appui financier et non financier. Les services liés au développement des entreprises sont rarement adaptés aux besoins de ces entités, car les prestataires de services méconnaissent généralement la nature et la diversité de l'économie sociale et solidaire, ainsi que les modèles de fonctionnement qui lui sont propres. Les entités de l'économie sociale et solidaire sont donc souvent dans l'incapacité de satisfaire aux conditions habituelles en matière de services, telles que la présentation de garanties ou de preuves de viabilité pour prétendre aux produits financiers classiques. En outre, parce qu'elles accordent la priorité à des objectifs

sociétaux autres que la maximisation des profits, ces entités sont perçues comme des investissements à haut risque, ce qui ne fait que renforcer leurs difficultés à accéder aux financements et aux services d'appui dont elles ont besoin. Les prestataires de services financiers et non financiers intégrés à l'économie sociale et solidaire, ainsi que les réseaux de l'économie sociale et solidaire, jouent un rôle essentiel pour combler ces lacunes, en familiarisant les établissements financiers traditionnels aux aspects propres à ces entités ou en aidant ces entités à surmonter ces difficultés. Pour que ces entités parviennent à maintenir le cap tout en restant viables, elles doivent avoir accès à des sources et mécanismes de financement adaptés, ainsi qu'à des services d'appui non financier sur mesure.

31. Le financement de l'économie sociale et solidaire est assuré par plusieurs canaux complémentaires, qui incluent des établissements spécialisés dans ce type de financement et des acteurs financiers axés sur le profit. Il peut s'agir de banques coopératives, de banques éthiques, d'institutions de microfinance, d'investisseurs à impact, d'institutions financières de développement local, de plateformes de financement participatif ou de programmes gouvernementaux. Tous proposent des services de financement adaptés à l'économie sociale et solidaire. Certaines approches financières peuvent concerner uniquement certains groupes de la population. Par exemple, des groupes d'entraide réduisent la vulnérabilité des travailleurs du secteur informel. Les approches adaptées au contexte local renforcent la confiance et la solidarité au sein de la communauté, ce qui permet de contrer les préjugés des marchés financiers.

32. Le financement de l'économie sociale et solidaire s'intègre dans une dynamique plus vaste qui est le fruit des actions cumulées de différents acteurs, qu'ils appartiennent ou non à l'économie sociale et solidaire, y compris les pouvoirs publics et les entreprises, financières ou non, des secteurs public et privé. Tel est également le cas de la formation et des autres services de développement des capacités destinés aux entités de l'économie sociale et solidaire, ainsi que de la structuration des canaux financiers et du déploiement d'offres en adéquation avec le développement de ces entités. Les travaux préliminaires de la CNUCED indiquent que, dans la plupart des pays, un écosystème d'acteurs et d'instruments financiers, accompagné d'un soutien technique pour élaborer les plans d'activité et répondre aux conditions du secteur financier et des procédures d'achats, est nécessaire pour obtenir un financement abordable afin de répondre à la fois à la demande et à l'offre.

33. Pour améliorer l'accès des entités de l'économie sociale et solidaire aux services financiers, il convient d'adopter une approche systémique portant à la fois sur la demande et sur l'offre. En soutenant l'innovation financière pour l'économie sociale et solidaire, les pouvoirs publics promeuvent l'économie sociale et solidaire au service du développement durable. En Afrique du Sud, afin de créer des emplois et de contribuer aux moyens de subsistance, le Gouvernement a lancé un fonds pour l'emploi social géré par l'Industrial Development Corporation. En Italie, un programme d'économie sociale géré par l'Agence italienne pour la coopération au développement propose des prêts et des subventions conçus spécialement pour certaines formes d'entités de l'économie sociale et solidaire. Au Canada, la Stratégie d'innovation sociale et de finance sociale comporte trois éléments fondamentaux : le Programme de préparation à l'investissement, qui s'adresse aux organisations desservant ou dirigées par des groupes en quête d'équité ; le Fonds de finance sociale ; et le Conseil consultatif sur l'innovation sociale. La collaboration de divers acteurs financiers travaillant ensemble sur un projet unique pour partager le financement, l'analyse, les risques et le rendement semble être une bonne pratique.

34. Le dialogue et l'expérimentation ouverts à tous contribuent à l'instauration d'un environnement favorable à l'économie sociale et solidaire. Les organisations non

gouvernementales qui œuvrent dans le secteur de l'économie sociale et solidaire soutiennent activement leur développement à tous les niveaux, et nombre d'entre elles participent en tant qu'observatrices au Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur l'économie sociale et solidaire. Les principaux acteurs internationaux sont CIRIEC International, le Forum mondial de l'économie sociale, le Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale solidaire, l'Association internationale des investisseurs dans l'économie sociale et ESS Forum International. Parmi les institutions spécialisées dans des sous-ensembles de l'économie sociale et solidaire, citons World Fair Trade Organization, l'Alliance Coopérative Internationale, l'Association internationale de la mutualité, la Fédération internationale des coopératives et mutuelles d'assurance, Catalyst 2030 et Diesis Network. En plus de leurs affiliés régionaux, les acteurs régionaux importants, tels que Social Economy Europe et Euclid Network, jouent un rôle central dans la promotion de l'économie sociale et solidaire dans le monde entier. Les acteurs locaux sont en contact direct avec les entités de l'économie sociale et solidaire et leurs communautés, ce qui facilite souvent l'accès aux services d'appui et au financement. Au Canada, MCE Conseils, cabinet de conseil pluridisciplinaire à but non lucratif créé par une confédération syndicale, a soutenu quelque 500 entités de l'économie sociale et solidaire au cours des six dernières années et a aidé à transformer une soixantaine d'entreprises privées en coopératives détenues par les travailleurs.

35. Les initiatives visant à améliorer le renforcement des capacités et le partage des connaissances au sein de l'économie sociale et solidaire se multiplient. Le programme de développement coopératif de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) fonctionne en partenariat avec 11 organisations de développement coopératif ayant leur siège aux États-Unis, qui travaillent dans les domaines de l'agriculture, de la finance, de la santé et de l'énergie dans 22 pays. En 2023, il a contribué au développement des capacités de 314 coopératives et caisses de crédit mutuel locales. Au Bénin et au Sénégal, en partenariat avec l'Agence française de développement, la Coopérative d'utilisation de matériel (CUMA) soutient l'entrepreneuriat coopératif et agricole, en particulier chez les jeunes et les femmes, au moyen du partage de connaissances Nord-Sud et Sud-Sud. Au Costa Rica, le Salon de l'économie sociale solidaire promeut le commerce équitable et les échanges solidaires en renforçant les liens au sein du secteur de l'économie sociale et solidaire et en offrant de précieuses opportunités en matière de connaissances et de réseautage. La Commission européenne a mis en ligne un portail sur l'économie sociale, qui fournit des informations à propos et à destination du secteur de l'économie sociale et solidaire en Europe, notamment des conseils sur l'utilisation des aides publiques dans le contexte de l'économie sociale et solidaire et sur les marchés publics socialement responsables. En collaboration avec l'OCDE, elle a publié en 2023 un document d'orientation à l'intention des pouvoirs publics sur l'amélioration de l'efficacité des programmes de formation à l'entrepreneuriat inclusif et social. Diesis Network travaille à l'internationalisation des entreprises de l'économie sociale et solidaire grâce à l'apprentissage par les pairs et au partage des connaissances, notamment en mettant à leur disposition des outils de formation et en partageant des exemples de réussite. L'initiative Identity.coop de l'Alliance Coopérative Internationale a pour objectif d'unir et de renforcer la communauté coopérative au moyen d'une identité en ligne commune et reconnue. L'OMS recueille des exemples nationaux de modèles de systèmes de gouvernance fondés sur le bien-être.

36. Il est admis que la formation est une composante clef du bon développement des entités de l'économie sociale et solidaire. La trousse à outils « Our City Plans », conçue par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), permet aux villes de promouvoir efficacement l'économie sociale et solidaire et de contribuer à l'amélioration de la résilience, de l'inclusivité et de la

durabilité de la régénération urbaine. Elle encourage les processus participatifs avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire à des fins de formation et d'assistance technique ainsi que d'amélioration de l'accès aux ressources. L'OIT a mis au point des outils destinés à diverses sortes d'entités de l'économie sociale et solidaire, notamment les organisations faitières des coopératives financières, les entreprises sociales et les groupes d'entraide. Elle s'attache à soutenir les coopératives à différents stades de leur développement grâce à des outils tels que Think.COOP, Start.COOP et Manage.COOP, qui s'adaptent au contexte et au secteur économique. Dans le cadre du partenariat PROSPECTS, l'OIT a notamment appuyé le développement d'entités de l'économie sociale et solidaire afin d'améliorer les moyens de subsistance des réfugiés et de leurs communautés d'accueil en Afrique et dans les États arabes. En outre, son projet ACCEL Africa vise à renforcer le rôle des coopératives et autres organisations de producteurs dans l'accélération de l'élimination du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement et dans le rattrapage du retard en matière de travail décent, notamment dans l'agriculture.

37. Au niveau international, l'accès des entités de l'économie sociale et solidaire au financement et aux services d'appui est assuré par un vaste réseau d'acteurs travaillant à différents niveaux. Il s'agit des institutions financières internationales et des banques de développement, des organisations intergouvernementales, des entités des Nations Unies, des organismes publics, du secteur financier privé à but lucratif, des organisations non gouvernementales et des entités financières de l'économie sociale et solidaire précitées. Les entités de l'économie sociale et solidaire ayant un ancrage local et se présentant essentiellement sous la forme de microentreprises et de petites et moyennes entreprises, les modèles en adéquation avec les systèmes de valeurs locaux, tels que la finance communautaire, la finance islamique et la finance autochtone, jouent un rôle important. Les mécanismes de financement informels, tels que les associations d'accumulation et rotation d'épargne et de crédit, demeurent essentiels pour les populations n'ayant qu'un accès restreint aux services de base et leurs entités de l'économie sociale et solidaire, qui opèrent souvent dans le secteur informel.

38. Les banques de développement, ainsi que les institutions financières multilatérales, internationales et régionales, tiennent de plus en plus compte des besoins propres à l'économie sociale et solidaire. Lors de son sommet de 2023, le réseau mondial Finance in Common, qui réunit les banques publiques de développement, a souligné l'importance de mobiliser des capitaux publics à l'appui du financement vert respectueux de la justice sociale. Toutefois, il est rare que ces institutions fassent explicitement référence à l'économie sociale et solidaire, alors même qu'elles financent ses entités au moyen d'instruments qui peuvent se chevaucher avec ceux destinés aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux organisations non gouvernementales. Ces instruments prennent la forme de prêts à des taux préférentiels, ainsi que de subventions ou de garanties permettant d'obtenir d'autres financements, notamment de la part de banques commerciales et d'investisseurs, afin de couvrir une partie du risque de crédit, conformément aux pratiques d'institutions financières multilatérales telles que le Fonds européen d'investissement. Les banques de développement investissent dans les entités de l'économie sociale et solidaire soit directement soit par l'intermédiaire de leurs fonds. Par exemple, la stratégie de l'Agence française de développement en faveur des entreprises sociales et inclusives pour la période 2019-2023 visait à mobiliser 1 milliard d'euros pour accompagner plus de 500 entreprises de ce type et améliorer ainsi la vie de plus de 50 millions de personnes, en priorité des jeunes et des femmes. Les institutions financières peuvent également contribuer à la mise en place de réseaux, y compris avec des entités de l'économie sociale et solidaire.

39. Bien que les modes de financement novateurs et mixtes pour l'économie sociale et solidaire soient soutenus par certaines politiques publiques, leur efficacité varie considérablement en fonction du contexte. Ils doivent correspondre parfaitement aux valeurs et aux principes de l'économie sociale et solidaire. Pour répondre à l'ensemble des besoins des entités de l'économie sociale et solidaire, il convient de disposer d'une grande diversité d'instruments et mécanismes financiers. Dans sa recommandation du 27 novembre 2023, le Conseil de l'Union européenne mentionne notamment des modes de financement novateurs, tels que les partenariats public-privé, les plateformes de financement participatif et les combinaisons de différents types d'instruments financiers ou de subventions et d'instruments financiers. Il propose des subventions et autres aides ainsi que des financements en fonds propres ou quasi-fonds propres pour les phases d'amorçage et de démarrage, ainsi que l'emprunt, les financements en fonds propres ou quasi-fonds propres ou encore le financement mezzanine au cours de la phase d'expansion. En France, les fonds d'épargne « 90/10 » sont des moyens innovants d'accompagner le développement des entités de l'économie sociale et solidaire grâce à l'épargne privée. Le principe consiste à investir directement 5 à 10 % de ces actifs dans des instruments de fonds propres ou quasi-fonds propres d'entités de l'économie sociale et solidaire. Ces produits d'épargne solidaire sont identifiés par le label Finansol. D'autres modes de financement novateurs, tels que l'investissement à impact, les monnaies complémentaires, les contrats à impact social, les obligations à impact sur le développement et les obligations sociales, ont également le vent en poupe.

VI. Visibilité statistique

40. Pour comprendre et accompagner l'économie sociale et solidaire, il est indispensable de disposer de statistiques fiables, comparables et exhaustives. Elles donnent en effet un aperçu essentiel du secteur, notamment en ce qui concerne sa taille, sa composition, ses caractéristiques, les emplois et autres formes de travail qu'il génère, ainsi que son impact. Une prise de décisions efficace repose nécessairement sur des statistiques solides, afin de concevoir des politiques qui répondent aux besoins spécifiques de l'économie sociale et solidaire et d'identifier les domaines qui requièrent des interventions ciblées. En outre, des données exhaustives permettent de promouvoir un environnement plus favorable à l'économie sociale et solidaire tout en mettant en évidence les besoins en matière de soutien au travail décent, à l'innovation, à l'investissement et à l'activité entrepreneuriale. En l'absence de statistiques détaillées, le discours sur l'économie sociale et solidaire risque d'être biaisé du fait d'opinions erronées ou d'une sous-évaluation des contributions économiques, sociales et environnementales de ce secteur. Les statistiques exhaustives permettent de confirmer que l'économie sociale et solidaire est une composante indispensable de l'économie, qui mérite d'être reconnue et soutenue. Elles facilitent également les analyses comparatives et le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.

41. Depuis 2013, la Conférence internationale des statisticiens du travail joue un rôle crucial dans l'élaboration de méthodologies pour mesurer l'activité des coopératives. En 2023, à sa vingt-et-unième session, elle a examiné des documents de séance portant sur les coopératives et sur l'économie sociale et solidaire au sens large. Le premier document présentait l'état d'avancement des études pilotes menées au Costa Rica, en Italie, en République de Corée, en République-Unie de Tanzanie et en Türkiye sur l'applicabilité et la mise en œuvre des directives internationales concernant les statistiques des coopératives. L'OIT se servira de ces études nationales pour élaborer un manuel sur les statistiques des coopératives. Le second document consistait en une feuille de route pour l'élaboration de directives concernant les

statistiques de l'économie sociale et solidaire. Il présentait les difficultés actuelles, à savoir la multiplicité des définitions en vigueur selon les pays et des sources et méthodologies utilisées pour les mesures, ainsi que les lacunes en matière de cadres statistiques internationaux. Dans le prolongement de ces discussions, l'OIT coordonnera l'instauration et le fonctionnement, au sein du Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur l'économie sociale et solidaire, d'un groupe de travail technique sur les statistiques de l'économie sociale et solidaire, et, au sein du Comité pour la promotion et le progrès des coopératives, d'un groupe de travail technique sur la mesure de la contribution économique des coopératives.

42. La législation relative à l'économie sociale et solidaire aborde souvent la nécessité de développer des systèmes statistiques efficaces à partir de sources administratives, de recensements, d'enquêtes ou de comptes satellites. Dans certains pays, comme la Bulgarie, la Colombie, Djibouti, l'Équateur, la France, la Grèce, le Mexique, la Pologne, la Slovaquie et l'Uruguay, les lois sur l'économie sociale et solidaire font explicitement référence aux statistiques. À Cabo Verde, en Équateur, au Portugal, au Sénégal et en Tunisie, elles font plus spécifiquement référence à la création de comptes satellites propres à l'économie sociale et solidaire. Dans la pratique, le développement des statistiques de l'économie sociale et solidaire présente une grande hétérogénéité. En Europe, des méthodologies sont en place, et des pays comme le Portugal produisent systématiquement des comptes satellites pour l'économie sociale et solidaire. Bien qu'il soit encore difficile de fournir des statistiques et une évaluation qualitative de l'importance et de la pertinence de l'économie sociale et solidaire en Europe, l'Union européenne et ses États membres en font une priorité politique. Une initiative de recherche globale soutenue par l'Union européenne et mise en œuvre en 2023-2024 par CIRIEC International et l'Institut européen de recherche sur les coopératives et les entreprises sociales fournit des statistiques au sujet de chacun des 27 États membres et de l'Union européenne dans son ensemble. Le continent américain porte un intérêt croissant à cette question : le Québec entame la deuxième édition de son enquête sur l'économie sociale et des pays comme le Mexique et l'Uruguay développent activement leurs cadres statistiques sur l'économie sociale et solidaire. Les avancées sont moindres sur le continent africain. En Asie et dans le Pacifique, le champ d'action demeure plus restreint et axé essentiellement sur certaines formes d'économie sociale et solidaire. Cela met en évidence d'importantes disparités mondiales en ce qui concerne la maturité technique et le taux d'adoption des pratiques statistiques relatives à l'économie sociale et solidaire.

43. Les approches nationales en matière de statistiques sur l'économie sociale et solidaire varient considérablement d'une région à l'autre, comme en témoignent diverses initiatives en Europe. Suite à sa loi-cadre de 2013 sur l'économie sociale, le Portugal a créé un compte satellite pour l'économie sociale, dont la dernière édition date de 2023. En 2019, Statistics Portugal et la Coopérative António Sérgio pour l'économie sociale (CASES), agence publique-privée pour la promotion de l'économie sociale et solidaire, ont lancé une enquête sur le secteur de l'économie sociale. De plus, une base de données accessible au public sur les entités de l'économie sociale sera lancée en 2024. En France, un compte spécial relatif à l'économie sociale, conforme à la loi de 2014, est en cours d'élaboration. En Italie, l'Institut national de statistique travaille actuellement au lancement d'un compte satellite et à l'intégration du registre national unique du troisième secteur, lancé fin 2021, au sein des principales sources statistiques. En Équateur, la Superintendencia de la Economía Popular y Solidaria tient à jour des informations statistiques accessibles au public. Il en va de même de la Superintendencia de la Economía Solidaria, en Colombie. Avec le soutien de la CEPALC, le Gouvernement costaricien met en place un observatoire statistique de l'économie sociale et solidaire. En

Espagne, dans le cadre de la stratégie nationale pour l'économie sociale 2023-2027, l'Institut national de statistique travaille à la création d'un compte satellite, prévu pour 2026. Outre les statistiques au niveau macroéconomique, les mesures effectuées au niveau des entités de l'économie sociale et solidaire font l'objet d'une attention croissante.

44. Les organisations non gouvernementales internationales, qui représentent certaines entités de l'économie sociale et solidaire, publient régulièrement des rapports statistiques. Par exemple, l'Alliance Coopérative Internationale et l'Institut européen de recherche sur les coopératives et les entreprises sociales publient chaque année, depuis 2012, le *Moniteur mondial des coopératives*. Dans l'édition 2023, le chiffre d'affaires total des 300 premières coopératives du monde est estimé, pour 2021, à environ 2,4 milliards de dollars, les secteurs les plus représentés étant l'agriculture (35 %), l'assurance (32 %) et le commerce de gros et de détail (19 %). La Fédération internationale des coopératives et mutuelles d'assurance publie le rapport « Part du marché mutualiste mondial », qui, dans son édition 2023, indique que les coopératives et mutuelles d'assurance détenaient, en 2021, 26,2 % du marché mondial de l'assurance, ce qui représentait 10 400 milliards de dollars d'actifs totaux, 1,1 million de salariés et 1 milliard d'assurés/sociétaires. Des efforts similaires en matière de statistiques sont menés au niveau national. Ainsi, au Portugal, CASES publie notamment, depuis 2018, un classement annuel des 100 principales coopératives du pays. Si ces efforts sont essentiels pour mettre en avant l'importance de l'économie sociale et solidaire, les petites entités, y compris celles du secteur informel, restent souvent invisibles et non comptabilisées, d'où une prise en compte insuffisante de leur rôle et de leur impact. Le Ministère de l'emploi et du travail de la République de Corée a mis au point un indice de valeur sociale, qu'il utilise depuis 2017 pour mesurer la valeur créée par les entreprises sociales. L'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social a mis au point des indicateurs de performance en matière de développement durable applicables aux entreprises à but lucratif et aux entités de l'économie sociale et solidaire. En 2024, l'OCDE a publié un guide, à l'intention des entités de l'économie sociale et solidaire, sur la mesure et la gestion de leur impact social à des fins d'apprentissage et d'amélioration organisationnels stratégiques, qui contribue également à répondre aux attentes en matière de statistiques.

VII. Conclusions et recommandations

45. Établi en application de la résolution 77/281, le présent rapport a mis en lumière le rôle de l'économie sociale et solidaire dans la promotion du développement durable conformément à ses valeurs et principes, et a mis en évidence les initiatives visant à renforcer ce rôle. Bien que le déploiement des cadres législatifs, stratégiques et institutionnels se poursuive dans le monde entier afin de favoriser la croissance de l'économie sociale et solidaire ainsi que son intégration dans l'économie au sens large et de faciliter son accès aux ressources, il subsiste de réelles difficultés. Il existe notamment trop peu de programmes propres à l'économie sociale et solidaire dans des domaines tels que les statistiques, la recherche, l'éducation et la formation, où ce secteur est souvent sous-représenté. En outre, l'accès aux ressources financières et non financières reste un problème, car le modèle de l'économie sociale et solidaire, qui repose sur la primauté de l'humain et de la finalité sociale sur le capital, est mal compris par les investisseurs mus par le profit et est perçu comme présentant des risques élevés pour un faible rendement. Ces difficultés démontrent qu'il faut absolument mettre en place des solutions innovantes et des mécanismes de soutien pour accélérer la contribution de l'économie sociale et solidaire à la réalisation des objectifs de développement durable.

46. Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale souhaitera peut-être examiner les recommandations suivantes :

a) encourager toutes les entités du système des Nations Unies pour le développement à intégrer l'économie sociale et solidaire dans leur planification et leur programmation, notamment en améliorant la recherche, les statistiques et la gestion des connaissances sur l'économie sociale et solidaire et en fournissant des services ciblés de conseil, de soutien technique et de développement des capacités, conformément à leur mandat ;

b) prendre acte des travaux accomplis par le Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur l'économie sociale et solidaire et inviter les organisations remplissant les conditions requises à y participer activement, et redoubler d'efforts pour obtenir les ressources nécessaires à son fonctionnement ;

c) encourager les membres du Groupe de travail et les autres entités compétentes du système des Nations Unies pour le développement, y compris les commissions régionales et les équipes de pays, à aider les États Membres, à leur demande et conformément au plan d'action stratégique du Groupe de travail, à intégrer l'économie sociale et solidaire dans les stratégies, politiques et programmes régionaux, nationaux et locaux, y compris les contributions déterminées au niveau national, tout en favorisant la participation des acteurs de l'économie sociale et solidaire à leur conception, à leur mise en œuvre et à leur suivi ;

d) encourager les États Membres et les organismes internationaux à garantir un environnement propice à l'économie sociale et solidaire, conforme à sa nature et à sa diversité, afin d'exploiter pleinement le potentiel de tous les types d'entités de l'économie sociale et solidaire pour contribuer au développement durable, notamment grâce à l'inclusion et au travail décent, au moyen de mesures et de cadres cohérents visant à apporter un soutien financier et non financier adapté aux entités de l'économie sociale et solidaire, notamment en recourant aux instruments et mécanismes correspondant à chaque stade du développement qui sont proposés par les institutions financières multilatérales, internationales et régionales et les banques de développement ;

e) promouvoir un environnement économique international qui soutient les valeurs et les principes de l'économie sociale et solidaire, en facilitant l'accès des entités de l'économie sociale et solidaire aux chaînes d'approvisionnement responsables et aux marchés internationaux et en encourageant le commerce équitable et durable, y compris le commerce des produits issus de la biodiversité et des substituts au plastique ;

f) encourager les États Membres et les organismes internationaux à adopter des politiques d'achat public inclusives qui attribuent systématiquement des contrats à des entités de l'économie sociale et solidaire, en particulier lors de grands événements internationaux ;

g) encourager les États Membres à coopérer, par l'intermédiaire des instances compétentes au sein et hors de l'ONU, notamment l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale à l'appui d'une transition juste, pour soutenir l'échange de bonnes pratiques reproductibles et d'enseignements à l'appui de l'économie sociale et solidaire, notamment au moyen d'initiatives de coopération Sud-Sud et triangulaire, ainsi qu'à accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable, à contribuer à la création d'emplois décents, en particulier dans l'économie verte et numérique et le secteur des services à la personne, et à étendre les services de protection sociale aux personnes qui en sont exclues ;

h) reconnaître le rôle de l'économie sociale et solidaire en tant que puissant moteur pour conduire les plus défavorisés vers le développement inclusif et durable, et encourager les États Membres à étudier l'association et/ou l'intégration de l'économie sociale et solidaire aux processus multilatéraux pertinents à venir, tels que la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, le deuxième Sommet mondial pour le développement social et la deuxième Année internationale des coopératives en 2025.
